



COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2026

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt-six le trente du mois de mars à 19h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BOLON, F. BORDET, F. BORGIS, E. BRON, E. COUTURIER, M. GERGAUD, L. GRANGER (arrivée 19h02), P. GODET, M. LARIVOIRE (arrivée 19h), M. LEJEUNE (arrivée 18h52), A. MACE, MF. MARTINOD, C. MOCHON (arrivée 18h51), M. NIOGRET (arrivée 19h02), B. PARIS (arrivée 18h58), J. PRAS, H. REYNAUD.

EXCUSÉS : D. BONJEAN (pouvoir à MF MARTINOD).

Secrétaire de séance : Eric COUTURIER

Date de la convocation : 24 mars 2026

- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026, à l'unanimité des membres présents et représentés.
- Décisions du maire du 21 mars 2026 au 30 mars 2026

DÉCISIONS DU MAIRE

PÉRIODE DU 21 mars au 30 mars 2026	MONTANT € TTC
FOURNISSEURS	€
SOREXTO	557.57
LA SAUVEGARDE)	1981.27
DEFIBRIL (nouveau défibrillateur)	1141.20

- **Demande de DETR pour la valorisation du patrimoine rural protégé**
Ajournée

- **Demande de DETR pour l'aménagement des cimetières**

Madame BIDET, élue en charge des cimetières, présente à l'assemblée le programme de travaux d'amélioration envisagé dans les cimetières communaux : création et réfection des allées (cimetières de Vieu, Charancin et Luthézieu), installation d'ossuaires conformes à la réglementation en vigueur (cimetières de Charancin et Fitignieu), et aménagement paysager des jardins du souvenir (Fitignieu, Sutrieu, Charancin, Saint Maurice).

Plusieurs devis ont été réalisés. La dépense globale s'élève à 22 463 € HT. Ces travaux étant éligibles à la DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux), Mme BIDET propose de solliciter une subvention au taux de 40 %, soit le taux maximal prévu par le dispositif, compte tenu de l'éligibilité du projet au bonus « stratégie régionale Eau Air Sol », une part des travaux projetés, notamment liés au réaménagement des allées et aux aménagements paysagers, concourt directement à la désimperméabilisation des espaces concernés. Les travaux débiteront dès notification de la demande pour s'achever au 2ème semestre 2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le plan de financement proposé par Mme BIDET et autorise Mme le Maire à procéder à la demande de subvention

- **Rétrocession de la concession de M. Henri GODET au cimetière de Fitignieu**

Madame BIDET, adjointe en charge de la commission cimetières, explique à l'assemblée qu'une demande a été reçue en mairie de la part de M. Henri GODET. Ce monsieur souhaite rétrocéder à la commune, à titre gracieux, la concession familiale située à Fitignieu pour une réinhumation dans le cimetière de Sutrieu de M. GODET Charles, Mme GODET Alexandrine et M. GODET François. Ladite concession vidée de tout corps le 4 mars 2026, la commune pourra en disposer selon sa volonté. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la proposition de Madame BIDET et autorise Madame le Maire à établir l'acte de rétrocession correspondant dont un exemplaire sera adressé à M. Henri GODET.

- **Désignation de deux représentants au bureau de l'Association Foncière Pastorale de Belmont**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner selon les statuts de l'association et parmi les membres du Conseil Municipal, deux représentants pour siéger au sein du Syndicat. Après en avoir délibéré, le Conseil

municipal, à l'unanimité désigne André BOLON et Michel LEJEUNE représentant de la commune au bureau de l'Association Foncière Pastorale de Belmont-Luthézieu.

- Désignation des élus à la DECI/DFCI

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner des délégués à la Défense Extérieure Contre l'Incendie et la Défense de la Forêt Contre les Incendies. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

Pour la DECI : Mme Nicole BIDET, titulaire et Mme Fabienne BORDET, suppléante

Pour la DFCI : Mme Nicole BIDET, titulaire et M. Michel LEJEUNE, suppléant.

- Désignation du « Correspondant défense »

Madame le Maire explique à l'assemblée que créée en 2001, par le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée nation et promouvoir l'esprit de défense. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Evelyne BRON, conseillère municipale déléguée en qualité de « Correspondante défense ».

- Désignation des élus et représentants de la commission électorale

Mme le Maire explique à l'assemblée que le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Toutefois, un contrôle est effectué a posteriori par une commission de contrôle qui statue sur les recours administratifs préalable et s'assure de la régularité de la liste électorale. Les membres de cette commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (art. R 7 du code électoral). Toutefois, il est autorisé de proposer des volontaires à tous les postes de cette commission, sauf : le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale qui ne peuvent siéger au sein de la commission. Une seule liste s'étant présentée aux élections municipales du 15 mars, la commission devra être composée : d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, d'un délégué de l'administration validé par le Préfet, d'un délégué judiciaire validé par le président du tribunal judiciaire.

A l'issue de cette présentation, Mme Marie LARIVOIRE s'est portée volontaire pour être l'élue titulaire et M. Philippe HEMERY-CHANCLUD, habitant de la commune et présent dans le public, s'est proposé pour le poste de délégué administration titulaire. Mme LARIVOIRE se charge de terminer la composition de cette commission.

- Désignation des élus à la commission sociale

La commission sociale désignée sera élargie aux membres extérieurs en lien avec les thématiques de la santé, l'inclusion et le handicap. Les sollicitations sont en cours. Les membres seront présentés au prochain Conseil.

- Désignation du « référent ambroisie »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la lettre-circulaire émanant de Monsieur le Préfet de l'Ain incitant les communes à désigner, parmi les membres du conseil municipal, une personne désireuse de s'investir dans la lutte préventive et la destruction de l'ambroisie, tant sur le domaine public que sur le domaine privé. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. Marc GERGAUD « référent ambroisie » de la commune de Valromey-sur-Séran.

- Désignation de l' élu « référent SEMCODA » (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain)

Mme le Maire explique qu'en tant qu'actionnaire de la SEMCODA et conformément aux dispositions légales et statutaires, les collectivités doivent être représentées au sein des instances de la société, notamment à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires. Elle ajoute qu'il appartient au conseil municipal de désigner le représentant de sa commune. Un seul délégué peut être proposé sans suppléance mais celui-ci doit avoir la qualité d' élu. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne : Mme Marion NIOGRET, conseillère municipale, référente SEMCODA.

- Modification de la délibération n° DE_2024_032 du 08/04/2024 portant désaffectation et aliénation d'une portion de chemin rural à Pont

Ajournée

Informations communales

- J. PRAS indique que le cadenas qui fermait la déchetterie des Mélines a disparu. Il est rappelé que l'accès est contrôlé par la mairie.

- Mme le Maire présente à l'assemblée le Plan communal de Sauvegarde (PCS). Elle explique qu'il s'agit d'un document obligatoire qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Il organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il contient notamment la liste des élus et leurs coordonnées qu'il convient de remettre à jour suite aux récentes élections. M. M. GERGAUD se propose pour cette mission.

- E. COUTURIER pose la question du recrutement du nouvel agent technique. Mme le Maire répond que plusieurs candidatures ont été reçues. Elle ajoute qu'une annonce pour le poste de rédacteur territorial au service administratif a été déposée également.

- H. REYNAUD informe que :

- l'éclairage public de Belmont dysfonctionne de façon récurrente en ce que les quatre premières lampes vers le lavoir sont éteintes à 22h alors que les autres s'éteignent autour de 22h40.
- les pluies ont rendu impraticable le Chemin dit de Treby. Il est à remettre en état.
- des feuilles mortes jonchent les voiries des cœurs de village, un nettoyage est à prévoir, notamment près du lavoir.

A. BOLON responsable des agents techniques prend note de ces demandes.

H. REYNAUD demande également qu'une commission voirie soit rapidement organisée.

- MF MARTINOD annonce la prochaine commission culture le 8 avril à 20h30. Elle rappelle qu'une pièce de théâtre avait été commandée par l'ancienne municipalité, intitulée *Le cabaret des croissants*, laquelle sera présentée le 18/04.

- N BIDET rappelle l'Assemblée Générale d'AGATH (Association des usagers du train) le 31/03 à 19h45, et l'Assemblée Générale d'Ain'terlude le 31/03 à 20h à Champagne-en-Valromey.

- P. GODET, à la demande de MF MARTINOD, précise que le Conseil d'installation de la Communauté de Communes se tiendra le 2/04 à 18h30 à Culoz et le 7/04 se tiendra celui du SIVOM à 19h à Champagne.

Prochain conseil : lundi 11 mai à 19h00.

Séance levée à 20h46.

Eric COUTURIER
Secrétaire



Pauline GODET
Maire



